



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n° 710 du 8 mai 2024 des honorables Députés Corinne Cahen et Guy Arendt.

Il est d'usage que les femmes et hommes politiques, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, communiquent à travers des vidéos sur les réseaux sociaux afin d'illustrer aux citoyens en toute transparence le travail journalier exercé dans le cadre de leurs fonctions.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'aucune ligne budgétaire du ministère des Affaires intérieures, ni d'un autre ministère, ne fut engagée pour la réalisation du film en question.

Luxembourg, le 28 mai 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN